

**ÉCHOS DES DEUX RIVES**

**SEPT-ÎLES**

**Gala de la PME**

C'est le samedi 6 novembre que se tiendra le 13<sup>e</sup> Gala de la PME de Sept-Îles. L'activité annuelle est encore une fois organisée par la Chambre de commerce de Sept-Îles. La date limite d'inscription a été fixée au 24 septembre. Le Gala 1993 récompensera les entreprises qui se sont distinguées dans les secteurs suivants : manufacturier/construction, commercial, commercial petite entreprise, service et nouvelle entreprise. Toutes les entreprises inscrites seront également admissibles au prestigieux prix de l'entreprise de l'année.

**SCHEFFERVILLE**

**Logements pour autochtones**

Une aide financière du gouvernement fédéral permettra la construction de quatre logements destinés aux familles autochtones de la bande des Naskapis de Schefferville. Le coût du projet s'élève à 839 510 \$. Le conseil des Naskapis va construire les maisons et fournir les terrains où elles seront érigées.

**GODBOUT**

**Excursions en mer**

Le gouvernement fédéral accorde une aide financière de 9680 \$ à Les Croisières Viateur Chassé afin que l'entreprise implante un service d'excursions en mer à partir de Godbout. Le projet de 38 975 \$ consiste à offrir aux touristes différents types d'excursions comme l'observation de baleines et de dauphins ou encore la pêche en mer. Deux emplois saisonniers seront créés.

**MATANE**

**Fête paroissiale**

Les membres du comité d'action communautaire de Bon-Pasteur vous convient à une fête paroissiale qui se déroulera samedi et dimanche. Ce sera une occasion pour partager et fraterniser avant la reprise des activités de l'automne. Au programme : messe, bingo, pétanque, rallye cycliste, crêpe, souper au cipaille, animation culturelle et tirage de la loterie.

**Les Nonnes au CISA**

Le théâtre Le Remous présentera la comédie musicale « Les Nonnes », durant les soirées du samedi 21 et du dimanche 22 août, au nouvel amphithéâtre couvert du Centre d'interprétation du saumon atlantique. Cette oeuvre de Dan Goggin, adaptée pour le Québec par Serge Grenier, est sous la direction de Jeanne-Mance Guimond-Rosa. Les six comédiennes de la troupe, Ginette Julien, Christiane Guimond, Dominique Sergerie, Marilou Julien, Line Lévesque et Aurise Castonguay, vous feront suivre les péripéties amusantes d'une communauté de petites soeurs du Sacré-Coeur-de-Jésus qui doivent monter un spectacle bénéfique pour payer l'enterrement de quatre religieuses entresées temporairement dans un congélateur.

**Prix Gérard-Roussel**

Les organismes et corporations à but non lucratif du Bas-Saint-Laurent ont jusqu'au 8 septembre pour soumettre leur candidature au prix Gérard-Roussel, qui attribuera un premier prix de 3000 \$ et deux prix de 1000 \$. Ces prix sont décernés par la Fédération des caisses populaires du Bas-Saint-Laurent. Pour renseignements : Marie-France Lahaye ou Gaëtan Beaulieu, au 723-4794.

# La Gaspésie et les producteurs de bois parviennent à un compromis

**NEW RICHMOND** — Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et la firme Gaspésia de Chandler ont réglé le différend qui les opposait depuis deux semaines au sujet du prix et des quantités de bois que le regroupement de propriétaires fournira à la compagnie papetière en 1993.

par GILLES GAGNÉ  
 collaboration spéciale

Au début d'août, la Gaspésia avait indiqué au syndicat qu'elle réduirait ses achats de 322 500 mètres cubes à 190 000 m.c. en 1993 et qu'elle n'entendait pas payer plus de 20 \$ du mètre

cube au lieu de 21,80 \$. La filiale d'Abitibi-Price aurait versé 21,80 \$ au syndicat à la seule condition que le territoire d'approvisionnement soit réduit à la zone comprise entre New Richmond et Gaspé, au lieu de Restigouche-Sud-est à Cap-Chat. Le syndicat, qui craignait de

perdre des ventes de 3,5 millions \$, avait vivement réagi par la suite, acheminant même une mise en demeure à la Gaspésia il y a une semaine afin que la compagnie respecte un contrat daté du 1<sup>er</sup> mars dernier.

L'entente annoncée hier permet au syndicat de toucher le même prix du mètre cube, 21,80 \$, et le bois pourra provenir du territoire délimité par Restigouche-Sud-est et Cap-Chat. Le volume de bois sera réduit à 235 000 mètres cubes

au lieu de 190 000 m.c., une condition dictée par les difficultés rencontrées par la Gaspésia.

« Notre contrat de mars dernier contenait une clause de force majeure. Il faut donc tenir compte du fait que l'usine de Chandler a fermé pendant quatre semaines depuis le début de l'année et que deux autres semaines de fermeture sont prévues pour septembre. Dans le contexte économique actuel, les deux parties sont satisfaites de l'entente », explique le porte-

parole du Syndicat, Jean-Paul Saint-Onge.

La réduction de volume de 87 500 mètres cubes entraîne tout de même des pertes de recettes de près de 2 millions \$ pour le syndicat, qui tente de trouver de nouveaux débouchés auprès de l'industrie du sciage.

Les livraisons de matières ligneuses à la Gaspésia, suspendues depuis l'arrêt de production de juillet, reprendront le 23 août, à raison de 10 000 mètres cubes par semaine.

## Contrat ou pas de Loto-Québec Spielo Gaming tient le pari de la Gaspésie

**SAINTE-ANNE-DES-MONTS** — Qu'elle obtienne ou non un contrat avec Loto-Québec, l'entreprise Spielo Gaming International s'implantera à Sainte-Anne-des-Monts.

par HENRI MICHAUD  
 collaboration spéciale

« L'usine devrait être en fonction dès la fin d'octobre, précise M. Don Doucet, de l'entreprise Spielo, à Moncton. Par contre, il est difficile de préciser le nombre d'emplois créés puisqu'ils dépendent de négociations sur le marché international. Idéalement, nous comptons opérer sur deux quarts de travail. » Une soixantaine d'emplois pourraient être créés. Jusqu'ici, l'entreprise a reçu une cinquantaine de candidatures pour le poste de directeur général, le seul actuellement ouvert.

En outre, une demande d'aide financière, sous forme de prêt, est présentement à l'étude au Bureau fédéral de développement régional. L'entreprise compte obtenir une somme allant de 30 à 40 % du million de dollars nécessaire à son implantation dans la région.

Selon des sources du SOLEIL, Spielo négocie actuellement des contrats avec plusieurs pays. Les négociations sont bien engagées. « Nous sommes très confiants d'obtenir une partie du contrat de Loto-Québec. Notre offre de service est basée sur nos performances et non sur le travail de lobbyistes. » Le contenu québécois des terminaux de vidéoloterie fabriqués à Sainte-Anne-des-Monts oscille autour de 80 %.

Selon des statistiques de la Société des loteries de l'Atlantique, le revenu net par terminal de Spielo s'élevait à 3000 \$ en juillet. Les performances établies par les terminaux construits à Moncton contribuent à 47 % du revenu net pour ce type de loterie, dans les provinces atlantiques.

**Chez Loto-Québec**

« Nous évaluons les propositions reçues, a dit pour sa part M. Jean-Pierre Roy, porte-parole de Loto-Québec. Il est évident que nous comptons choisir rapidement notre ou nos fournisseurs mais il n'y a aucun échéancier précis. Le contenu québécois aura son importance mais je ne peux préciser, pour le moment, quel sera son pourcentage. »

Le 2 juillet, après plusieurs mois de négociations, Spielo

Gaming International annonçait sa décision de s'implanter en Gaspésie.

**Poursuite de 100 millions \$**

Par ailleurs, on apprenait hier que Spielo a déposé le mois dernier une plainte de 100 millions \$, en cour fédérale des États-Unis, contre sa rivale américaine et Société des loteries de l'Atlantique pour atteinte aux droits d'auteurs.

La poursuite spécifie que International Gaming Technology, de Reno, au Nevada, et Loto Atlantique ont copié l'appareil vidéo-poker Swinging Bells que Spielo a développé et vend au Canada.

par HENRI MICHAUD  
 collaboration spéciale

Dans la péninsule gaspésienne, la Sainte-Anne vit des heures difficiles. « Le taux d'annulation atteint 80 %. Nous enregistrons des pertes d'environ 45 000 \$ comparativement à nos prévisions budgétaires, affirme Stéphane Cyr de l'Association chasse et pêche gaspésienne. D'ailleurs, nous fermerons la rivière le 1<sup>er</sup> septembre, plutôt que le 15. »

Pour pallier les pertes encourues par le taux d'annulation, les gestionnaires de la Sainte-Anne ont instauré une mesure compensatoire. « Les pêcheurs qui ont acheté un forfait de pêche, en plan européen ou américain, avec guide, reçoivent un saumon d'élevage d'environ cinq kilos par jour de pêche. De plus, ils peuvent conserver les madeleineaux capturés lors de leur séjour,



### Festival aérien de Mont-Joli

PLUS de 20 000 personnes sont attendues les 21 et 22 août au second festival aérien de Mont-Joli qui se tient sur les terrains de l'aéroport régional. Quelque 30 avions civils et militaires canadiens et américains seront exposés pour les visiteurs, qui pourront applaudir les parachutistes de l'armée canadienne et l'habilité des pilotes des hélicoptères Héli-Max, sans oublier le fameux spectacle des Snowbirds dimanche. L'an dernier (photo), le Festival a accueilli 17 000 visiteurs. Cette seconde présentation permettra aux organisateurs de jeter les bases d'un Musée des transports qui viendra confirmer à Mont-Joli son titre de capitale des transports dans l'Est du Québec.

## Limites à la pêche du saumon: certaines rivières y goûtent

**GASPÉSIE** — Les restrictions imposées sur la pêche du saumon depuis le 9 août par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) ont des impacts différents sur la gestion des rivières. Pour 10 des rivières touchées par la mesure limitative, quatre enregistrent des taux d'annulation qui varient de 50 à 80 %.

poursuit M. Cyr. »

Seul le secteur E de la Bonaventure est touché par les mesures de restriction décrétées par le MLCP. « Nous avons eu toutes sortes de difficultés au début mais tout est rentré dans l'ordre. Le secteur E est offert depuis cette année et il est peu fréquenté, en raison de son accessibilité. Le saumon est abondant et il y a encore des places de disponibles », affirme la présidente de la ZEC, Jeannine Deschamps.

Sur la Petite-Caspédia, la graciation est monnaie courante, en août, et ce depuis trois ans. « Il s'agit d'une mesure de protection des grands géniteurs. La seule différence, cette année, c'est que la graciation a débuté le 25 juillet au lieu du 1<sup>er</sup> août. Plusieurs sportifs fréquentent la rivière pour avoir le plaisir de remettre le saumon à l'eau », soutient Mme Marie-Marthe Cyr.

**Dans le Bas-Saint-Laurent**

Hier, malgré des conditions de pêche idéales, personne ne taquinait le saumon sur la rivière Ouelle. « Depuis le 9 août, un seul saumon a été gracié et un madeleineau a été capturé. La baisse significative du nombre de pêcheurs entrainera un déficit d'exploitation pour la Société d'aménagement et de développement de la rivière Ouelle », croit le gérant de l'organisme, Dale Sculion.

« Nous recrutons notre clientèle parmi les pêcheurs de la région, affirme le président de l'Association des pêcheurs sportifs qui gère la Rimouski, Raynald Rouleau. La graciation obligatoire n'a pas eu vraiment d'impact sur notre achalandage. La diminution enregistrée est principalement due aux conditions de pêche. »

À la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia, Richard Firth parle d'un taux d'annulation de 50 %. « La remise à l'eau des saumons de plus de 63 cm a des impacts principalement sur le secteur contingenté de la Matapédia. Cette diminution aura certainement un impact financier mais

il est trop tôt pour évaluer la perte de revenus. » Sur la Patapédia, cette restriction est déjà en vigueur dans deux secteurs limitrophes du Nouveau-Brunswick.

**Sur la rive nord**

Sur la Sainte-Marguerite, entre Chicoutimi et Sacré-Coeur, la faible montaison des saumons et la mesure décrétée par le MLCP ont des conséquences directes sur l'économie régionale. « Le taux d'annulation se situe autour de 60 %. Depuis le début de la saison, le manque à gagner est d'environ 500 jours/pêche », souligne Gérard Brisson. Les pertes sont sommairement évaluées à 25 000 \$.

Les rivières Petite et Grande-Trinité reçoivent pour leur part presque autant de pêcheurs qu'à l'accoutumée.

Effective depuis le 9 août, cette mesure de graciation des saumons de plus de 63 cm est assez bien acceptée tant par les gestionnaires des diverses rivières que par les pêcheurs eux-mêmes. « Nous sommes tous conscients qu'il s'agit d'une mesure de conservation de la ressource », ont affirmé plus d'un gestionnaire.

**...LE MOMENT RÊVÉ POUR VOUS ABONNER!**

Comme à tous les ans à Expo-Québec  
 Le Soleil vous réserve  
 de nombreuses surprises!

Passez nous voir et profitez-en pour vous abonner ou pour renouveler votre abonnement

**LE SOLEIL**



expoQuébec

Palais du Commerce  
 Allée centrale

## Rimouski

## Le chef de police plaide non coupable

RIMOUSKI — Le chef de police de Rimouski, M. Léo Lessard, a plaidé non coupable mardi au palais de justice de Rimouski aux deux accusations de garde et de contrôle d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'alcool et refus de fournir un échantillon d'haleine.

par ERNIE WELLS  
collaboration spéciale

La cause reviendra à nouveau devant la cour du Québec, chambre criminelle, le 17 septembre, pour la tenue de l'enquête comme l'a déterminé le juge Michel Babin.

Toute cette affaire remonte à la nuit du 26 au 27 juillet alors que M. Lessard était intercepté par ses hommes dans son véhicule immobilisé sur un boulevard du centre-ville de Rimouski. Les deux agents ont conduit leur chef au poste de la Sûreté du Québec, afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Après enquête, la SQ a retenu les

deux accusations qui pèsent contre l'officier de police.

La ville de Rimouski a réagi le

10 août en suspendant sans solde le chef Lessard jusqu'à ce que la justice ait disposé des deux accusations. S'il est reconnu coupable, M. Lessard est passible de 300 \$ d'amende par chef d'accusation et d'une interdiction de conduire un véhicule pour une période de trois mois selon le Code criminel ou de

12 mois selon le code de la sécurité routière.

M. Lessard est défendu par Me Nérée Cormier, de Carleton. Lors de l'audition de mardi, M. Lessard ne s'est pas présenté devant la cour, ni son avocat qui s'était fait représenter par Me Julie Gagné, de Rimouski.

## Une 1re Académie internationale d'orgue et de clavecin à Rimouski

RIMOUSKI — À sa première présentation, l'Académie internationale d'orgue et de clavecin de Rimouski, qui se tient du 17 au 22 août, est déjà promise à un bel avenir alors que les premiers résultats obtenus appellent déjà une reprise de l'événement l'an prochain.

par ERNIE WELLS  
collaboration spéciale

Rimouski, reconnue pour la qualité de ses orgues de la cathédrale, de Saint-Pie X et de Sainte-Luce, et de ses clavecins, devient donc grâce à l'initiative des Amis de l'Orgue, de la ville de Rimouski, du ministère de la Culture et de généreux donateurs, la seule ville au Québec à présenter cette manifestation culturelle qui permet à la vingtaine de musiciens-interprètes qui s'y sont inscrits, de profiter de stages de perfectionnement auprès de maîtres réputés, tout en rendant cette discipline accessible au public.

Cours de matin, appréciation et

formation l'après-midi et concerts le soir, constituent le quotidien des participants à cette première Académie internationale d'orgue et de clavecin de Rimouski.

Parmi les inscrits, six sont de la région de Rimouski alors que les autres musiciens-interprètes proviennent de toutes les régions du Québec. Le professeur invité est M. Kenneth Gilbert, qui est aujourd'hui à l'apogée d'une magistrale carrière de claveciniste.

M. Gilbert présentera d'ailleurs un concert aujourd'hui à 20 h en l'église de Saint-Pie X. Pour la clôture de cet événement musical, le concert final sera présenté par les élèves de l'Académie samedi, toujours en l'église de Saint-Pie X à 20 h.

Le président de cet événement culturel est M. Jean-Guy Proulx, titulaire des orgues de la cathédrale de Rimouski.

## Pluies diluviennes sur Beauceville

BEAUCEVILLE — L'orage qui a laissé 177 millimètres d'eau en deux heures, mardi soir, sur la région de Beauceville, a causé des dégâts provisoirement évalués à un million et demi de dollars.

La conduite maîtresse de l'usine de filtration de Beauceville a été endommagée par l'orage. Des dispositions spéciales ont été prises afin d'alimenter en eau potable le centre hospitalier régional de 257 lits. Les citoyens doivent d'ailleurs restreindre leur consommation d'eau potable.

Hier, les résidents s'affairaient à évaluer les terrains endommagés. « Le gravier sous l'asphalte est rendu au bas de la rue, les voisins n'ont pu réus-

sir à retirer leur automobile de la cour. La rue s'est effondrée, elle n'existe plus », raconte une citoyenne, Mme Ginette Giroux.

« C'est une première en 59 ans. Dans les rangs, les gens n'ont plus de sortie de maison, il faut replacer tuyaux et pontons. Notre réseau routier vient d'y goûter. », dit le maire de Saint-François Ouest, M. Paul Bolduc.

Les municipalités entendent demander l'aide du gouvernement.

## UNE PLACE AU SOLEIL



## Wallobee Jack

Connaissez-vous Wallobee Jack ? C'est le héros d'une bande dessinée interactive destinée aux propriétaires d'ordinateurs. Une création québécoise présentée en premier au MacWorld de Boston, il y a moins de deux semaines, en version anglaise, et qui est déjà en réédition. Le wallaby est un petit animal de la famille des kangourous qui ne vit qu'en Australie, mais Wallobee Jack est une création de cinq individus de la région, oeuvrant pour la compagnie Megatoon : Guy Boucher, directeur artistique ; Martin Carpentier, vice-président à la recherche et au développement ; Gilles Léveillé, compositeur de la musique ; Simon Fortin, compositeur des textes ; et Yves Herry qui a photographié les scènes en Australie. Aux États-Unis, ils sont associés avec Tune 1000. Wallobee Jack sera prochainement diffusé en français.



## Notre-Dame-du-Chemin

Les anciens membres du groupe Scouts et guides de la paroisse Notre-Dame-du-Chemin, de Québec, sont conviés à une fin de semaine de retrouvailles, les 4 et 5 septembre. Si vous avez été membre de ce groupe entre les années 1970 et 1980, vous êtes invités à rejoindre M. Jacques Balance en composant le 876-3606, ou Serge Belleau au 681-5955.

## Animateurs demandés

Les loisirs de Lévis recherchent des animateurs et animatrices dans des secteurs spécialisés afin d'offrir des ateliers de courte durée à l'automne. Il faut des connaissances en ornithologie, en astronomie, en mycologie, en caricature, en confection de bijoux, en fleurs séchées ou en marionnettes. Envoyez votre curriculum vitae, avant le 17 septembre, à Marie-Josée Bégin, Service des loisirs de Lévis, 36, avenue Plante, Lévis G6V 6Z5.

## Le Choeur des Vieux Noël

Tous ceux et celles qui ont été membres du Choeur des Vieux Noël depuis sa fondation en 1933 sont invités à des retrouvailles pour célébrer le 60e anniversaire de cet ensemble vocal, le 27 octobre. Les personnes intéressées doivent joindre Christiane Falardeau au 623-4739 ou Jean-Claude Lachance au 623-5049.

## Baie James

C'est après-demain, le 21 août, que les travailleurs qui ont développé la Baie James depuis 1970 se retrouveront, au camping Domaine de la rivière Montmorency, à Sainte-Brigitte-de-Laval. Ceux qui veulent plus de renseignements sur ces retrouvailles doivent communiquer avec Yvan Thomassin au 825-3513.

## Prix Livernois Kodak

M. André Germain, maître photographe agréé, est le lauréat du prix Livernois Kodak de 1993 pour avoir servi la cause de la photographie par ses séminaires professionnels « Photique » qu'il a créés en 1973 à l'Université de Sherbrooke. Ce prix, qui comporte une bourse de 5000 \$, lui a été remis mardi, à Québec, lors de l'assemblée annuelle de l'Association des photographes professionnels du Canada qui se tenait au Centre municipal des congrès et qui vient tout juste de se terminer. Fondateur et directeur du studio de photographies chez Hydro-Québec, M. Germain est au service de cette entreprise depuis 1966. L'an dernier, le prix Livernois avait été remis à l'holographe Marie-Andrée Cossette de Québec. Ce prix a été institué en l'honneur de la famille Livernois de Québec dont la contribution exceptionnelle au monde de la photographie a été reconnue par les historiens et par la Société canadienne des postes. Il est photographié entre Victor Livernois à qui il tend la main et Maurice Livernois.



Faire parvenir vos communications à : PIERRE CHAMPAGNE  
LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K7J6.  
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374

## Deuxième concours

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le cégep de Rivière-du-Loup est à la recherche d'un directeur général, à la suite de l'échec d'un premier concours lancé le printemps dernier. Le deuxième processus de sélection prendra fin le 10 septembre. Le conseil d'administration devait normalement faire connaître son choix vers la fin d'octobre. La direction générale par intérim est assumée par le directeur des services pédagogiques, Robert Olivier.

Quand on aime on a toujours  
20 ans!

SOLEIL  
sur tous nos meubles  
Du 13 au 28 AOÛT 1993

12 h Ouvert le dimanche 17 h

maison corbeil  
Fête son 20<sup>e</sup> anniversaire

2500, Jean-Perrin, centre Métrobec, Québec  
boulevard de la Capitale, sortie Saint-Jacques, 847-2724



Société  
québécoise  
d'assainissement  
des eaux

Travaux dans la ville de Saint-Eustache  
Comité de Deux-Montagnes  
Appel d'offres N°: 0006-30-01-41-32

Construction d'un bassin d'égalisation pour les eaux de lavage des filtres de l'usine de filtration ; travaux de structure de base pour un futur poste de pompage (terrassement, bétonnage, aménagement extérieur, mécanique, électricité et contrôle).

DOCUMENTS DISPONIBLES : SQAÉ, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7. Tél. : (514) 449-4224.

PRIX : 75,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Saint-Eustache ; Ass. de la construction de Montréal et de Québec ; ACRGTQ ; Société à Boucherville.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Hôtel de ville de Saint-Eustache : a/s M. Gilles Gougeon, greffier, 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9. Le jeudi 9 septembre 1993 à 15 h 00.

GARANTIE DE SOUMISSION : MONTANT : ..... 44 000,00 \$  
FORME : Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS : Monsieur Jacques Boulet - Tél. : (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.  
Directeur, gestion des contrats

5-19-08-93



CORPORATION  
D'HEBERGEMENT  
DU QUÉBEC

## APPEL D'OFFRES

CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES BORROMÉE  
MONTRÉAL  
PROJET NO 06170A 03  
APPEL D'OFFRES PUBLIC  
POUR LE CHOIX DE PROFESSIONNELS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, par l'entremise de la Corporation d'hébergement du Québec, projette des travaux de réaménagement au Centre hospitalier St-Charles Borromée, situé au 66, boul. René-Lévesque Est, Montréal (Québec) M.R.C. : Communauté urbaine de Montréal.

La Corporation d'hébergement du Québec, en collaboration avec la corporation du Centre hospitalier St-Charles Borromée, procède à un appel d'offres de services professionnels par spécialité. Les firmes choisies se verront mandatées pour rendre les services professionnels jusqu'aux plans et devis préliminaires avec la présentation d'un coût estimé des travaux et d'un échéancier.

Les professionnels doivent présenter leur candidature pour les spécialités suivantes :  
— architecture  
— mécanique-électricité  
— structure de bâtiments  
— planification et contrôle de projets  
— mécanique des sols et vérification de la qualité des matériaux

Si la firme compte plus de cent (100) employés et que le contrat à adjudger est de 100 000 \$ et plus, la firme devra être détentrice d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'elle s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si un contrat lui est adjugé.

De plus, la firme devra se conformer aux exigences contenues dans le document intitulé "Instructions à respecter pour la présentation d'offres de services", lequel est fourni avec les documents d'appel d'offres, notamment en ce qui concerne les critères d'admissibilité, les exclusions, les limitations, la constitution des firmes et la non conformité des offres.

Le choix des firmes sera fait d'après les recommandations d'un comité de sélection, selon les critères d'évaluation préétablis.

Ne sont admises à présenter une offre de services que les firmes ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les documents nécessaires à la présentation des candidatures seront disponibles à partir du 23 AOÛT 1993 aux endroits suivants :

au 2050, boul. René-Lévesque Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 2K8  
Tél. : (418) 646-7999

ou  
au 3700, rue Berri, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4G9  
Tél. : (514) 873-4344

Les candidatures devront être remises AVANT 16 H, heure locale du lieu de la remise, le 10 SEPTEMBRE 1993, à la Corporation d'hébergement du Québec à l'attention du secrétaire des comités de sélection, à l'endroit ci-dessous désigné, soit :

au 2050, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 6<sup>e</sup> ÉTAGE  
SAINTE-FOY (QUÉBEC) G1V 2K8

La Corporation d'hébergement du Québec n'est tenue d'accepter aucune des candidatures reçues.

MARC PARADIS, ing.  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Québec



Une massothérapie de cinq minutes et Arantxa Sanchez Vicario a pu continuer son match et l'emporter.

## Arantxa n'avait besoin que d'un bon massage

TORONTO (PC) — Quelle différence peut faire un massage !

Après une massothérapie de cinq minutes pour se remettre d'une blessure à l'épaule droite, la championne défendante Arantxa Sanchez Vicario est parvenue à atteindre la troisième ronde des Internationaux de tennis du Canada.

L'Espagnole de 21 ans a souffert dans le premier set mais est venue à bout de l'Italienne Laura Golarsa par le score de 7-5, 6-2. Elle a éprouvé des problèmes tôt dans le match et a dû faire appel à un soigneur pour masser un muscle étiré qui l'empêchait de servir normalement.

Dans un autre match, Gabriela Sabatini, faisant elle aussi sa première présence, a éliminé l'Américaine Lisa Raymond 7-6 (7-4), 6-2 : « J'ai pris des risques et me suis concentrée sur chaque point », a déclaré cette favorite de la foule.

### Kelesi éliminée

La dernière Canadienne en lice en simple, Helen Kelesi, a d'autre part été sortie 6-2, 6-3 par la Sud-Africaine Amanda Coetzer, 11e tête de série. « Je ne pouvais me mettre en marche. J'étais nerveuse, tendue », a-t-elle expliqué.

Jill Hetherington demeure donc la seule Canadienne en vie. Elle complète avec Kathy Rinaldi un tandem classé cinquième tête de série et qui a éliminé les Françaises Pascale Paradis-Mangon et Sandrine Testud 6-1, 7-5.

La seule surprise de la journée a vu la Bélarusse Natalia Zvereva devenir la première favorite (17e) à subir la défaite, 6-4, 7-6 (6-2) aux mains de Leila Meshki, de la République de Géorgie.

L'Américaine Tracy Austin, qui effectue un retour à la compétition, a perdu 6-4, 6-1 contre la Française Nathalie Tauziat (no 12).

### Victoire facile de Graf

Steffi Graf, première tête de série, n'a fait qu'une bouchée de la Japonaise Naoko Sawamatsu (no 15), qu'elle a surclassée par 6-1, 6-2.

Lors d'un autre match disputé en soirée, l'Américaine Mary Joe Fernandez (no 4) a fait son entrée dans le tournoi en battant la Croate Iva Majoli 6-3, 6-4.

# La LNH poursuivie par l'Association des joueurs

TORONTO (PC) — Le directeur administratif de l'Association des joueurs de la LNH, Bob Goodenow, a jeté un froid lors des discussions visant à trouver un terrain d'entente pour la nouvelle convention collective, hier, quand il a annoncé que l'association entamait des poursuites contre la ligue.

L'Association des joueurs est mécontente de la position du commissaire Gary Bettman qui a déclaré non valides les offres de contrat faites par les Sharks de San Jose aux joueurs autonomes Craig Simpson et Kelly Miller.

L'association a déposé une poursuite dans une cour fédérale de justice de New York afin d'infirmier la prise de position de Bettman. « Le commissaire a agi comme s'il avait le droit de déterminer les règles de l'autonomie, sans droit de regard à la convention collective », a laissé savoir Goodenow

dans un communiqué de presse.

« Cette tentative d'interprétation des règlements de la part du commissaire ne laisse rien présager de bon quant à la poursuite des négociations », a ajouté Goodenow.

Bettman n'a pu être joint pour commenter, mais le vice-président senior, Jeffrey Pash, a publié un communiqué. « Nous ne sommes pas surpris de la position d'affrontement de l'association, a dit Pash. Nous avons confiance de voir la décision maintenue. »

## SPORT EN BREF

### ■ Boulet l'emporte sur Pourreaux

Au championnat canadien de tennis pour les moins de 16 ans, à Burnaby, C.-B., Dominic Boulet, de Québec, a défait en quart de finale Philippe Pourreaux, de Montréal, en des manches de 7-5 et 6-1. Boulet prenait ainsi une revanche sur Pourreaux qui, le 16 juillet à Beauport, l'avait emporté en trois sets sur le joueur de la Vieille Capitale. C'était en finale du championnat québécois. Avec sa victoire d'hier, Dominic Boulet s'est qualifié pour la demi-finale où il affrontera Tyson Perry, demain. Par ailleurs, les deux joueurs du Québec sont partenaires en double où ils ont atteint la demi-finale, qui sera disputée aujourd'hui.

### ■ Lapointe domine encore

Mary Ann Lapointe continue de dominer le peloton d'assez loin après la 2e ronde du championnat de golf amateur féminin du Canada. Elle a ajouté une ronde de 73 coups, à ses 70 de la veille, et son total de 143 lui permet de devancer par quatre coups Mary-Lee Cobick. Marie-Josée Rouleau se retrouve loin de la tête à 153 (77-76).

### ■ Baker sous contrat

Le joueur autonome Jamie Baker s'est joint officiellement aux Sharks de San Jose après avoir connu la saison la plus productive de sa carrière en 1992-1993, quand il a totalisé 19 buts et 48 points, au deuxième rang des marqueurs des Sénateurs d'Ottawa.

### ■ Selanne rapide en voiture

Teemu Selanne n'est pas vite que sur ses patins. La recrue de l'année dans la LNH a été arrêtée chez lui en Finlande quand il roulait à 139 kilomètres à l'heure dans une zone limitée à 100 km/h. Le joueur des Jets de Winnipeg a perdu son permis de conduire indéfiniment et a été mis à l'amende, en plus d'être accusé d'avoir utilisé un détecteur de radar.

### ■ Les conseils d'Abdul Jabbar

Kareem Abdul Jabbar a été appelé par le manager des 76ers de Philadelphie pour s'entraîner avec leur nouvelle recrue, le jeune pivot Shawn Bradley (2,31 m). Ce dernier profitera également de l'expérience de Moses Malone (38 ans), qui vient de signer un contrat avec le club de Philadelphie.

### ■ Louganis comédien

Le plongeur américain Greg Louganis, 33 ans, couronné aux JO de Séoul en 1988, effectuera ses débuts sur les planches dans une pièce adaptée de la comédie « Jeffrey » à New York. Louganis jouera le rôle d'un ami d'un homosexuel qui cherche en vain l'amour.

### ■ Michael Dokes arrêté

L'ancien champion du monde des poids lourds, Michael Dokes, a été arrêté par la police de Lauderdale Lakes (Floride), après avoir renversé un piéton alors qu'il conduisait en état d'ébriété. Dokes avait été battu en février Riddick Bowe (KO Ire).

### ■ McEnroe commentateur

John McEnroe commentera les Internationaux des États-Unis (du 30 août au 12 septembre) pour la chaîne américaine USA Network. L'Américain a précisé qu'il pourrait conseiller Boris Becker au cours du tournoi.

### ■ Connors absent de New York

Jimmy Connors ne participera pas aux Internationaux des États-Unis cette année, a révélé hier le New York Daily News. Selon le journal, c'est un porte-parole de Ray Benton, l'agent de Jimbo, qui a affirmé que celui-ci « ne jouera pas à New York ». Jimmy Connors a participé 22 fois au tournoi et l'a remporté à cinq reprises, en 1974, 1976, 1978, 1982 et 1983.

### ■ Kisio à Calgary

Kelly Kisio s'est entendu pour plusieurs saisons avec les Flames de Calgary. Kisio, dont le statut était celui de joueur autonome sans compensation, a évolué avec les Sharks de San Jose au cours des deux dernières campagnes. La saison dernière, il a marqué 26 buts et récolté 52 passes pour 78 points en 78 rencontres. De leur côté, les Sharks et Bob Errey en sont venus à une entente de principe.

### ■ Edberg éliminé

Daniel Vacek a réussi le plus beau coup de sa jeune carrière en éliminant Stefan Edberg, du tournoi de tennis de New Haven. Vacek a éliminé Edberg en deux manches de 6-3 et 6-4. Chris Pridham a aussi subi l'élimination devant Mark Kaplan en deux sets identiques de 6-3, tandis que Daniel Nestor subissait le même sort en deux manches de 6-4 face à Andre Agassi. Ivan Lendl, Richard Krajicek, Andrei Medvedev, Mark Woodford et Marc Rosset ont tous atteint la 3e ronde.